

C'est une nouvelle année particulièrement mouvementée sur le plan international qui vient de s'écouler. Nous en ressentons tous les conséquences dans nos quotidiens, à différents degrés. Un contexte qui nous pousse à nous adapter avec une résilience collective qui doit être saluée, sans nier les difficultés et les inquiétudes que je sais réelles et auxquelles les politiques publiques tentent de répondre au mieux.



De bonnes nouvelles auront également marqué cette année ; Elles font rarement les gros titres, mais peuvent être soulignées. Sur le plan économique notamment, avec un taux d'emploi et une croissance qui se maintiennent à un bon niveau... Si ces données peuvent paraître lointaines, elles sont cependant essentielles, contribuant à garantir notre système social, notre filet de sécurité à tous.

A titre personnel, je me réjouis de belles victoires sur la circonscription : pour l'accès aux soins d'abord, avec le projet de restructuration de l'hôpital Simone VEIL de Vitré qui est enfin lancé après des années d'attente. Le maintien de l'EHPAD d'Availles-sur-Seiche, dont l'avenir était plus que menacé, est également acté. Sécurité aussi, avec deux nouvelles brigades de gendarmerie, à Louvigné-de-Bais et Val-d'Ilzé. Ces victoires viennent souligner une volonté de proximité de l'action publique avec des services au plus près des besoins dans les territoires, à l'image des sept structures « France Services » qui maillent la circonscription pour accompagner chacun dans ses démarches administratives. Au niveau national, j'ai été à l'origine d'une expérimentation nommée « Territoire zéro non-recours » pour laquelle 39 territoires ont été retenus, ouvrant vers un accès aux droits plus simple, plus efficace. Expérimentation dont je suivrai l'évolution ces prochains mois.

L'année 2024 qui s'ouvre est porteuse de belles opportunités, avec des moments de rassemblement qui s'annoncent forts. Je pense évidemment aux jeux olympiques et paralympiques qui verront le monde se rassembler à Paris. Nous pouvons être fiers qu'une partie des peluches des mascottes Phryges soient fabriquées sur la circonscription, à la Guerche-de-Bretagne. Ces jeux constitueront un moment d'unité mondiale, autour du sport, des valeurs qu'il véhicule, avec des performances individuelles et collectives que nous avons hâte d'admirer. Une communion particulièrement attendue dans la période que nous vivons.

C'est donc le regard tourné vers l'avenir que je vous souhaite une excellente année 2024, autour des valeurs essentielles qui fondent le vivre ensemble.

Christine LE NABOUR – Députée de la 5^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine .



VITRE COMMUNAUTE

2022 : une année bien active pour Vitré communauté

Rétrospectivement, le bilan de l'année 2023 restera positif, malgré un contexte législatif, réglementaire et financier extrêmement contraint pour les collectivités locales. A 3,7%, notre territoire continue d'afficher l'un des plus faibles taux de chômage de France, ce qui est une satisfaction. Le rôle de la Communauté d'agglomération est de créer un environnement favorable au développement économique, condition sine qua non de la cohésion sociale. 2023 a été marquée par l'élaboration de "feuilles de route" stratégiques comme le Programme local de l'habitat ou le Contrat local de santé, par le lancement du Plan agricole et alimentaire territorial, mais aussi par l'installation du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance... autant de politiques publiques que les maires des 46 communes de Vitré Communauté ont souhaité élaborer et piloter ensemble.

Tout au long de l'année, chaque commune de notre territoire, dont la vôtre, a continué à mener à bien ses propres projets, qui témoignent de la détermination des maires et de leurs équipes municipales, avec le soutien financier de Vitré communauté. En 2024, malgré une conjoncture qui s'annonce moins favorable, nous allons poursuivre la mise en œuvre de notre projet de territoire et veiller à conserver une situation financière saine, dans l'intérêt des communes et de leurs habitants.

A l'aube de la nouvelle année, permettez-moi de vous offrir, ainsi qu'à vos familles, tous mes vœux. Le "prenez soin de vous" de la période covid est toujours d'actualité.

**Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté,
Conseillère régionale de Bretagne.**



Tri à la source des biodéchets : Que va-t-il se passer en 2024 ?

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024.

Pour anticiper cette obligation, le SMICTOM a préparé un plan de déploiement du tri des biodéchets pour tout le territoire. Ce plan a été validé en 2022 puis enrichi d'une expérimentation de la collecte en apport volontaire sur trois communes pendant l'année 2023. L'objectif ? Permettre à chaque commune et à chaque foyer de bénéficier d'une solution de tri (composteur ou borne d'apport volontaire), adaptée aux contraintes locales. Ce déploiement se fera donc à partir du 1er janvier 2024, et cela, jusqu'à 2026, en concertation avec chacune des 67 communes.

LES SOLUTIONS POUR TRIER SES BIODÉCHETS.



Quand on a un jardin : Le compostage est la solution la plus courante et la plus simple.

✓ **Les avantages :** Il prend peu de place dans le jardin, limite l'accès des animaux, permet de composter rapidement et de grandes quantités de déchets.

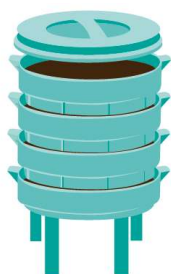
? **Comment faire ?** Le SMICTOM propose des ventes de composteurs à tarifs réduits, accompagnés d'une formation gratuite. De nombreuses dates de distribution sont ouvertes tout au long de l'année et sur différentes communes du territoire.

Quand on a peu ou pas de jardin : Le compostage partagé, c'est la solution ! Il fonctionne sur le même principe que le compostage individuel en bac. Seule nuance, un site de compostage partagé sera composé de trois bacs : un bac pour les apports quotidiens de déchets, un second bac pour stocker la matière sèche et un dernier bac pour laisser le compost se reposer et se dégrader.



✓ **Les avantages :** Il permet de composter sans jardin, de créer du lien et de récupérer du compost pour les jardins ou potagers partagés.

? **Comment faire ?** Le SMICTOM accompagne les habitants d'un collectif à l'installation et au suivi d'un site de compostage partagé. Il suffit d'en faire la demande auprès du SMICTOM.



Quand on n'a pas de jardin, ni d'espace vert à proximité : Adoptez le **lombricompostage** ! Grâce à l'action des vers, il est possible de composter ses déchets de cuisine à l'intérieur de l'appartement ou sur un balcon. Les vers sont placés dans un bac appelé lombricomposteur et vont venir digérer les déchets.

✓ **Les avantages :** Il permet de composter sans jardin, il n'y a pas besoin de retourner les déchets et il ne produit aucune odeur.

? **Comment faire ?** Le SMICTOM propose un bon de réduction de 50% sur l'achat d'un lombricomposteur chez un partenaire.

Si vous n'avez pas la possibilité de mettre en place une solution de compostage dans votre logement et qu'il n'y a pas d'espaces verts à proximité, la borne d'apport volontaire est l'ultime solution qui peut être proposée.

Sur le même principe que les BAV, la borne sera en libre accès ou accessible par badge (sans tarification) et vidée à minima une fois par semaine. **Important :** Ce mode de collecte sera réservé aux zones agglomérées très denses et dans des zones précises du territoire. Seules les communes, en concertation avec le SMICTOM, pourront envisager la mise en place de ce système, si les contraintes ne permettent pas aux habitants de bénéficier d'autre moyen de compostage.

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Afin de permettre un déploiement optimal sur tout le territoire, ce dernier se fera en quatre phases et sur quatre secteurs clairement identifiés. Le SMICTOM travaillera en priorité sur le déploiement des solutions de tri de proximité, à savoir le compostage individuel et collectif. Vous pouvez retrouver sur le site tout le détail de la planification du déploiement.

2024 : le SMICTOM acceptera toujours vos tontes de pelouse...

Le SMICTOM acceptera toujours les tontes de pelouse en 2024 sur tous les sites (Valoparcs et déchèteries) de son territoire. En effet, une information contraire a pu être transmise ces derniers mois. Ce sont uniquement les déchèteries du territoire de Rennes Métropole qui sont concernées par cette interdiction à partir du 1er janvier 2024.

Une nouvelle filière de tri ouvre dans les déchèteries

Dans l'objectif de limiter la quantité de déchets déposés dans les Valoparcs et déchèteries de proximité, finissant en enfouissement, une nouvelle filière va être mise en place à partir de fin octobre : le tri des plastiques rigides. Cette filière permettra à de nombreux déchets constitués uniquement de plastique d'être valorisés pour connaître une seconde vie. Ces derniers seront valorisés et transformés en billes plastiques, permettant d'être réutilisés pour de nouveaux objets en plastique. Alors pour votre prochain passage en déchèterie, vérifiez bien la filière de tri la plus adaptée pour les déchets que vous y déposez !



RAPPEL : Les dépôts sauvages au pied des bornes d'apport volontaire sont interdits !

Afin de maintenir un cadre de vie agréable dans nos communes, et plus particulièrement dans les zones où se trouvent les bornes d'apport volontaires, nous rappelons que les dépôts sauvages sont interdits. Non seulement ils nuisent à la propreté de l'espace public, mais ils représentent une charge de travail supplémentaire pour les agents municipaux en charge de leur ramassage et du nettoyage des lieux. De plus, les dépôts sauvages représentent un coût non négligeable pour la collectivité.

Si vous relevez un dysfonctionnement sur une borne, n'hésitez pas à scanner le QR code qui se trouve sur ces dernières pour le signaler au SMICTOM. Concernant vos encombrants, déposez-les directement en déchèterie. Faites votre demande de carte déchèterie sur le site du SMICTOM : www.smictom-sudest35.fr.

Plus d'informations sur notre page Facebook : www.facebook.com/smictomsudest35



FRELON ASIATIQUE, une espèce invasive

Pourquoi et comment piéger ?

Originaire d'Asie, le **frelon asiatique** (*Vespa velutina*) figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes en Europe. A la recherche de protéines pour nourrir leurs larves, **ce prédateur consomme 40% d'abeilles et 60% d'autres insectes pollinisateurs** (guêpes, papillons...). En capturant un grand nombre d'insectes, il crée un **déséquilibre écologique néfaste** pour la biodiversité en causant des mortalités hivernales des colonies abeilles.

Le piégeage des reines fondatrices au printemps mais aussi à l'automne est primordial même s'il n'éradique pas le frelon asiatique. En permettant de limiter la pression de prédation, la capture des reines limite la formation de nouveaux nids et ainsi évite l'émergence de milliers de nouvelles reines au printemps suivant. Mieux vaut préconiser le piégeage plutôt que l'utilisation de produits insecticides nocifs pour l'environnement.

Jean HUCHET a déjà animé – en lien avec le Gmouv 35 Gennevilliers - 2 randonnées sur le frelon asiatique avec comme thématique : **comment détruire des nids primaires et non secondaires ? Quels pièges faut-il installer ?** « Ce fléau, c'est le frelon asiatique et la lutte doit être collective. Un nid peut abriter 7 à 8 000 frelons !!! », précise-t-il. Il rappelle également un conseil primordial : lorsque vous trouvez un nid de frelons asiatique, il faut immédiatement avvertir la commune qui mandate un professionnel pour le détruire.

Afin de limiter la prolifération de l'espèce dans la lutte collective est primordiale. Afin de répondre à cet objectif, l'utilisation de pièges **TAP Trapp** dans lequel il faut mettre environ 3cm de cidre et du sucre ou de piège **Guep Apens** dans lequel il faut mettre un appât protéiné.

Permettre au maximum de gennois de participer efficacement à la lutte en utilisant ces pièges, tel est le souhait de **Jean Huchet** qui propose d'organiser un achat groupé et de faire profiter des meilleurs tarifs (prix indicatifs : Tap trapp : 8€ les 5 pièces - Guep Apens 6.20€ l'unité).

Vous êtes intéressé, adressez un mail à GENNES INFO qui collectera les précommandes (gennevilliers.info@gmail.com) avant le 15 février. A chaque lot remis, une fiche technique de piégeage sera distribuée afin de permettre à tout à chacun d'être le plus performant possible.





Pointe POSTE : pensez y...

Que ce soit pour affranchir une lettre, envoyer un colis ou encore retirer un courrier en recommandé..., le point POSTE est à votre disposition à la mairie.

Tous les matins de 9h00 à midi, Malika ou Gwenola vous accueillent et répondent à vos besoins.



Pharmacie de CUILLE

Depuis début 2024, **Sandrine Passard-Garnier** titulaire de la pharmacie a pris la suite d'Alain Heuzé qui aura tenu la pharmacie de Cuillé pendant 15 ans.

Alain Heuzé remercie l'ensemble de la patientèle de l'officine et également les autres professionnels de santé avec qui il a eu plaisir de travailler. Il souhaite que la patientèle garde sa confiance en Sandrine. Elle saura la conseiller et l'accompagner ainsi que les habitants des communes environnantes.

La pharmacie continuera sa collaboration avec l'Ehpad LA PROVIDENCE dans notre commune de Gennes-sur-Seiche, entre autre la gestion des traitements des résidents

Devenez bénévole à la Protection Civile

La Protection Civile recherche des bénévoles au sein de son antenne du canton de La Guerche de Bretagne. Sa vocation : porter secours à l'autre d'une manière ou d'une autre à travers ses 3 missions : **Aider – Secourir – Former.**

- Vous souhaitez consacrer un peu de votre temps aux autres ?
- Vous avez envie d'apprendre à secourir ?
- Vous avez des compétences à partager ?



Aller plus loin dans votre engagement citoyen en rejoignant les équipes de la Protection Civile de l'Ille-et-Vilaine : **devenez secouriste bénévole !** Vous acquerez une expérience nouvelle à forte dimension humaine. L'engagement est ouvert à tous à partir de 15 ans. Nous vous formons aux missions qui vous intéressent et nous vous accompagnerons dans votre engagement. Nous recherchons également des bénévoles pour des missions autres que du secourisme : logistique, aide globale, mécanique, gestion, formation aux premiers secours...

Plus d'information sur www.adpc35.org ou Tél 02 23 25 06 31 - E-mail : contact-la-guerche@apc35.org

Vélo-promenades

Vitré Communauté a mis à jour et réédité les fiches vélo-promenades du territoire. Ces boucles sont destinées aux cyclo-touristes et empruntent des routes secondaires. Leur promotion est assurée par Vitré Communauté et l'Office de tourisme (diffusion gratuite du fascicule relative à chaque vélo-promenade).

La boucle n°7 « Entre le rail d'antan et d'aujourd'hui » passe notamment par Gennes sur Seiche (étape 4 : l'abbé Chaupitre, enfant de Gennes Sur Seiche).

La fiche dédiée à ce circuit est consultable via le lien calaméo :



Les Coups de cœur des bénévoles...

L'Homme des Mille Détours – A. MARTIN LUGAND

Une odysée familiale avec trois personnages principaux, torturés et abîmés. Dès le premier chapitre, le lecteur est happé, emporté par l'histoire où les émotions des personnages nous touchent.

Un roman fascinant qui explore l'âme humaine et ses tourments !

Anne-Lise



Le prince des marées – P. CONROY

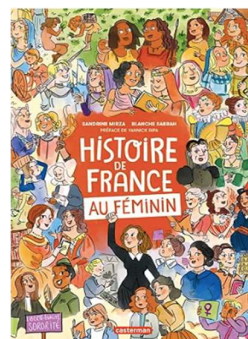
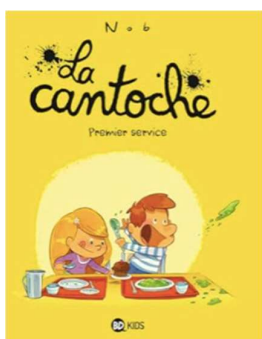
Un roman fleuve incroyable (plus de mille pages) et addictif. L'histoire d'une fratrie : les jumeaux Tom et Savannah Wingo et leur grand-frère Luke qui grandissent dans le sud-est des Etats-Unis entre un père violent pêcheur de crevettes et une mère au foyer fantasque. Des paysages sauvages de la Caroline du Sud à New-York, le lecteur les suit de l'enfance à l'âge adulte. Il y croise un tigre du Bengale, assiste au sauvetage d'un marsouin, sur fond de ségrégation raciale et de guerre du Vietnam.

Ça parle de famille, de secrets enfouis, d'amour, de causes perdues et de tant d'autres choses... Tantôt drôle, épique, dur aussi (un chapitre à la fin du livre). Un grand roman, vous n'êtes pas prêt d'oublier la famille Wingo et le prince des marées. J'envie celle ou celui qui découvrira ce chef d'œuvre de la littérature américaine pour la première fois !

Un gros, gros COUP DE CŒUR !!!

Anne

Quelques nouveautés à découvrir...



Retrouvez ces deux romans et d'autres nouveautés pendant les permanences : les mercredis de 16H00 à 18H00 et les samedis de 10H00 à 12H00.

N'hésitez pas à venir donner un peu de votre temps pour renforcer l'équipe de bénévoles et partager votre amour de la lecture avec les usagers de la bibliothèque !

L'ETAT CIVIL

Souhaitons la bienvenue à...

Lou Greneu (Place St Sulpice)

22 octobre 2023

Nous regrettons le départ de...

Yves JOLIVET, 83 ans

17 octobre 2023

Daniel OLIVIER, 84 ans

27 octobre 2023

François COËFFE, 92 ans

02 novembre 2023

Marie Thérèse BEAUFILS, née MENEUST, 89 ans

08 décembre 2023

Emile SIMON, 92 ans

28 décembre 2023